

Lettre d'information "Certificats d'économies d'énergie"

Mai 2023

Éditorial

Le pilotage des consommations est une des clés de la réduction des consommations d'énergies. Issu du plan de sobriété, **le décret BACS (Building Automation & Control Systems) qui renforce les exigences d'automatisation et de pilotage des bâtiments tertiaires a été publié le 7 avril 2023**. Il impose l'installation d'un système de pilotage dans les bâtiments tertiaires au 1er janvier 2025 (installations de plus de 290kW) ou 2027 (plus de 70kW). Il crée également une inspection obligatoire tous les cinq ans, car il ne suffit pas d'installer le système, celui-ci doit être bien étalonné pour obtenir les économies d'énergie attendues.

Pour accompagner la mise en œuvre du décret, **le Ministère a publié un guide sur son site internet**¹. Ce guide définit le BACS et son fonctionnement, décrit qui est concerné par le décret et quelles fonctionnalités du BACS sont requises. Il précise aussi les financements CEE possibles, en particulier le coup de pouce BACS, qui peut jusqu'à doubler l'aide CEE à l'installation d'un BACS performant jusqu'à la fin de l'année 2023. Le guide présente également comment s'assurer du bon fonctionnement du BACS et comment aller plus loin que le respect des dispositions réglementaires.

Dans le cadre des travaux d'élaboration de la stratégie française énergie climat, **la ministre de la Transition énergétique, Agnès PANNIER-RUNACHER, a lancé mardi 23 mai 7 groupes de travail pour mettre à jour la stratégie énergétique de notre pays et préparer notamment la loi de programmation énergie-climat** qui sera présentée à l'automne par le gouvernement.

Chaque groupe de travail, co-piloté par un parlementaire et un élu local, est composé d'une dizaine de personnes – députés et sénateurs, élus locaux, représentants de fédérations professionnelles, de partenaires sociaux et de la société civile, notamment des associations environnementales. Ces groupes mèneront des audits des parties prenantes dans les semaines à venir.

Les thématiques abordées par les différents groupes de travail sont les suivantes :

Groupe de travail n° 1 : Sobriété énergétique

Groupe de travail n° 2 : Efficacité énergétique

Groupe de travail n° 3 : Production d'électricité et systèmes électriques

Groupe de travail n° 4 : Production de chaleur et d'autres énergies bas-carbone

Groupe de travail n° 5 : Innovation

Groupe de travail n° 6 : Transition énergétique dans les zones non-interconnectées

Groupe de travail n° 7 : Synthèse et bouclage de l'ensemble des groupes

La loi de programmation énergie-climat devra notamment fixer les objectifs de réduction de la consommation énergétique, les objectifs de rénovation énergétique dans le secteur du bâtiment ainsi que les niveaux minimal et maximal des obligations CEE. Nul doute que le sujet des CEE sera abordé dans plusieurs de ces groupes de travail. La remise des propositions des groupes de travail à la ministre est prévue pour fin septembre.

¹ <https://rt-re-batiment.developpement-durable.gouv.fr/presentation-et-guide-a712.html>

Enfin, comme chaque année, la DGEC publie un bilan annuel des certificats d'économies d'énergie. Vous pouvez le télécharger à l'adresse suivante : https://www.ecologie.gouv.fr/dispositif-des-certificats-deconomies-denergie#scroll-nav_15

Ce bilan de l'année 2022 vous présente les résultats et chiffres les plus significatifs attachés au dispositif des CEE et complète en l'actualisant le bilan de la 4^{ème} période publié l'an dernier.

Laurent MICHEL
Directeur général de l'énergie et du climat

Volume de CEE délivrés et en cours d'instruction

Au 1^{er} mai 2023 :

CEE classique :

- 3 063 TWhcumac ont été délivrés depuis le début du dispositif.
- 1 811 TWhcumac ont été délivrés depuis le 1^{er} janvier 2018.
- 663 TWhcumac ont été délivrés depuis le 1^{er} janvier 2022.
- Le stock de demandes en cours d'instruction s'élève à 124 TWhcumac.

CEE précarité :

- 1 416 TWhcumac ont été délivrés donc depuis le début du dispositif.
- 1 241 TWhcumac ont été délivrés depuis le 1^{er} janvier 2018.
- 376 TWhcumac ont été délivrés depuis le 1^{er} janvier 2022.
- Le stock de demandes en cours d'instruction s'élève à 95 TWhcumac

NB : Dans les statistiques ci-dessus, les CEE délivrés et en attente de paiement des frais d'enregistrement sont inclus dans les totaux cumulés de CEE délivrés.

Chronique des dépôts et délivrances de CEE : le fichier indiquant les volumes et délais des dépôts et délivrances de CEE historique actualisé a été mis en ligne au [lien suivant](#).

CEE délivrés : typologie par type de déposant et d'opération

Entre le 1^{er} janvier 2022 et le 30 avril 2023 :

CEE classique et précarité :

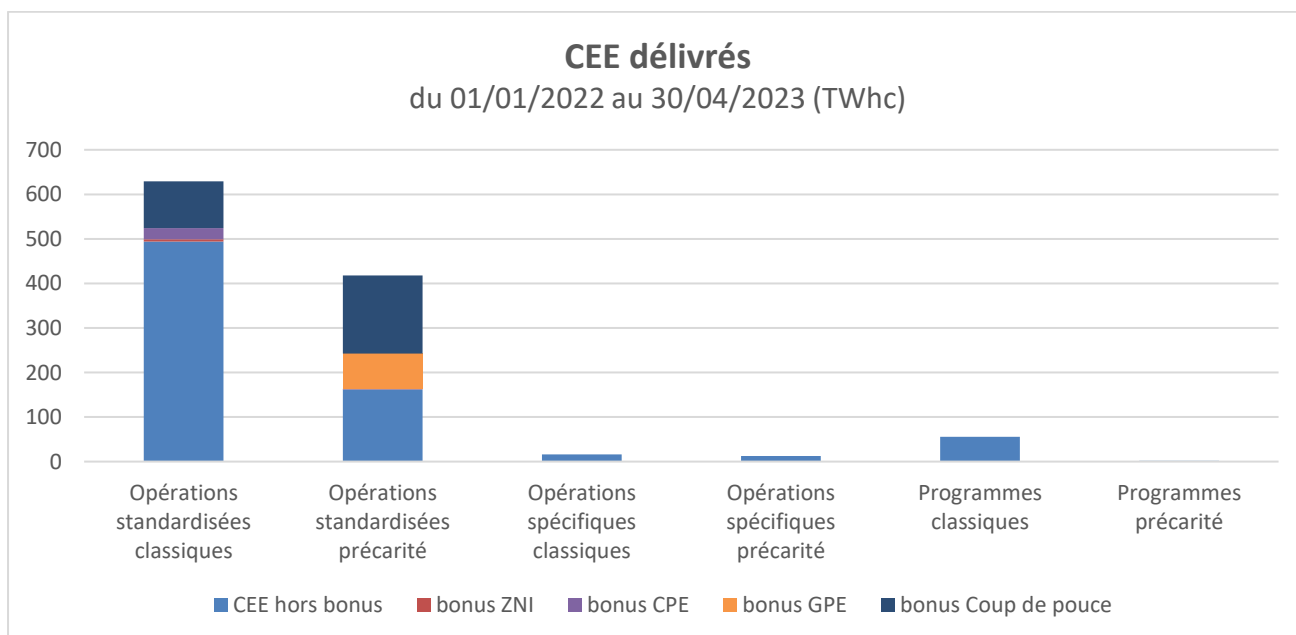
- 6,3 TWhcumac à des collectivités territoriales et 4,6 TWhcumac à des bailleurs sociaux ;
- 92,4 % obtenus dans le cadre d'opérations standardisées, 2,5 % via des opérations spécifiques, et 5,1 % via des programmes d'accompagnement.

CEE classique :

- 5,7 TWhcumac à des collectivités territoriales et 1,1 TWhcumac à des bailleurs sociaux ;
- 89,8 % obtenus dans le cadre d'opérations standardisées, 2,3 % via des opérations spécifiques, et 8 % via des programmes d'accompagnement.

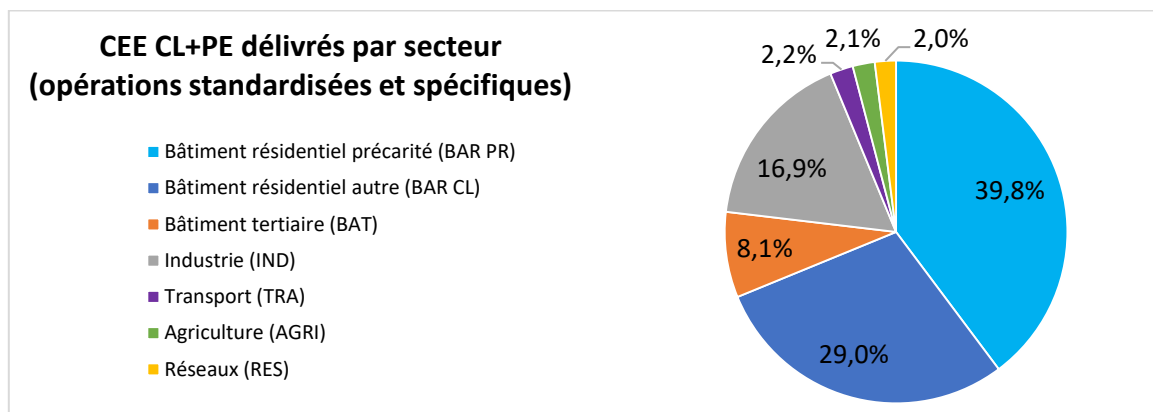
CEE précarité :

- 557 GWhcumac à des collectivités territoriales et 3,5 TWhcumac à des bailleurs sociaux ;
- 96,8 % obtenus dans le cadre d'opérations standardisées, 2,9 % via des opérations spécifiques, et 0,3 % via des programmes d'accompagnement.



Opérations standardisées et spécifiques : typologie par secteur

Entre le 1^{er} janvier 2022 et le 30 avril 2023, les CEE délivrés pour des opérations standardisées et spécifiques se répartissent de la façon suivante (CEE classique et précarité) :

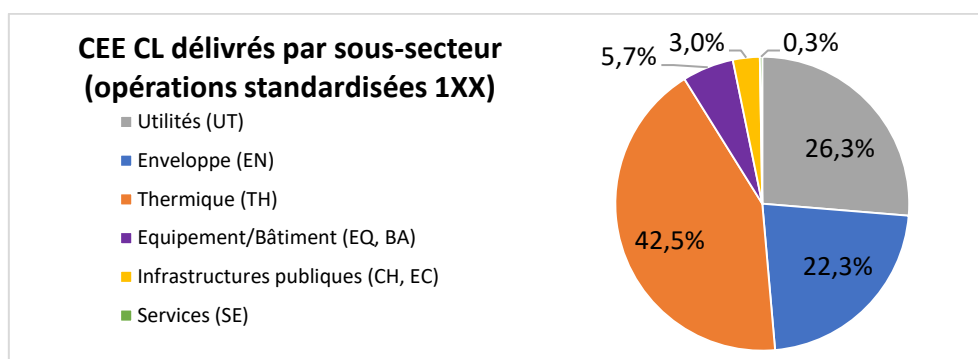


Opérations standardisées : typologie par sous-secteur et par fiche

Entre le 1^{er} janvier 2022 et le 30 avril 2023 :

CEE classique :

Les volumes de CEE délivrés pour les opérations standardisées « P3 » (fiches numérotées 1XX) se répartissent de la façon suivante :

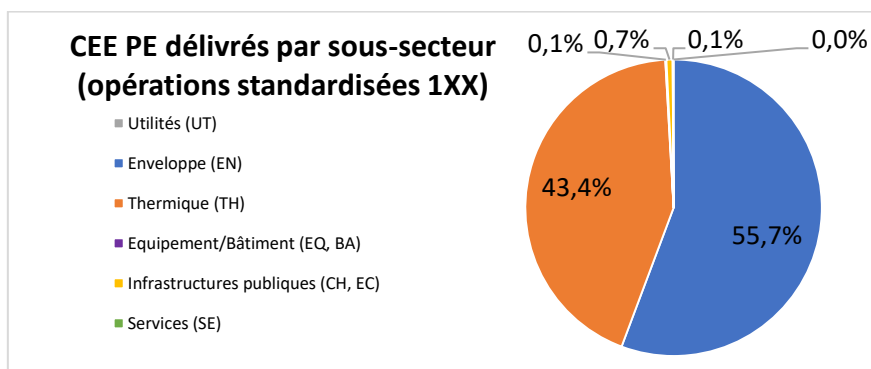


Les fiches suivantes représentent environ 75% de ces volumes délivrés :

Référence	Intitulé de l'opération standardisée	%
IND-UT-117	Système de récupération de chaleur sur un groupe de production de froid	16,72%
BAR-EN-101	Isolation de combles ou de toitures	9,96%
BAR-TH-104	Pompe à chaleur de type air/eau ou eau/eau	8,68%
BAR-TH-160	Isolation d'un réseau hydraulique de chauffage ou d'eau chaude sanitaire	7,47%
BAR-TH-164	Rénovation globale d'une maison individuelle (France métropolitaine)	4,96%
BAR-EN-102	Isolation des murs	4,46%
BAT-TH-146	Isolation d'un réseau hydraulique de chauffage ou d'eau chaude sanitaire	4,22%
BAR-EN-103	Isolation d'un plancher	3,82%
AGRI-TH-104	Système de récupération de chaleur sur un groupe de production de froid hors tanks à lait	2,53%
BAR-TH-106	Chaudière individuelle à haute performance énergétique	2,38%
IND-UT-136	Systèmes moto-régulés	1,82%
BAR-TH-113	Chaudière biomasse individuelle	1,46%
IND-UT-116	Système de régulation sur un groupe de production de froid permettant d'avoir une haute pression flottante	1,46%
BAT-EN-103	Isolation d'un plancher	1,40%
IND-BA-112	Système de récupération de chaleur sur une tour aérofrigorante	1,23%
IND-UT-129	Presse à injecter tout électrique ou hybride	1,22%
BAR-TH-112	Appareil indépendant de chauffage au bois	0,95%
BAT-TH-139	Système de récupération de chaleur sur un groupe de production de froid	0,94%

CEE précarité :

Les volumes de CEE délivrés pour les opérations standardisées « P3 » (fiches numérotées 1XX) se répartissent de la façon suivante :



Les fiches suivantes représentent environ 97% de ces volumes délivrés :

Référence	Intitulé de l'opération standardisée	%
BAR-EN-101	Isolation de combles ou de toitures	24,19%
BAR-EN-102	Isolation des murs	18,75%
BAR-TH-104	Pompe à chaleur de type air/eau ou eau/eau	14,67%
BAR-EN-103	Isolation d'un plancher	10,99%
BAR-TH-164	Rénovation globale d'une maison individuelle (France métropolitaine)	7,05%
BAR-TH-160	Isolation d'un réseau hydraulique de chauffage ou d'eau chaude sanitaire	6,11%
BAR-TH-106	Chaudière individuelle à haute performance énergétique	5,68%
BAR-TH-113	Chaudière biomasse individuelle	2,89%
BAR-EN-104	Fenêtre ou porte-fenêtre complète avec vitrage isolant	1,27%
BAR-TH-161	Isolation de points singuliers d'un réseau	0,97%
BAR-TH-112	Appareil indépendant de chauffage au bois	0,90%
BAR-TH-123	Optimiseur de relance en chauffage collectif	0,70%
BAR-TH-107	Chaudière collective haute performance énergétique	0,67%
BAR-TH-158	Émetteur électrique à régulation électronique à fonctions avancées	0,55%
RES-CH-106	Mise en place d'un calorifugeage des canalisations d'un réseau de chaleur	0,53%
BAR-TH-129	Pompe à chaleur de type air/air	0,50%
BAR-TH-127	Ventilation mécanique simple flux hygroréglable (France métropolitaine)	0,49%
BAR-EN-105	Isolation des toitures terrasses	0,49%

CEE classique et précarité :

Les fiches suivantes représentent environ 83% des volumes de CEE délivrés pour les opérations standardisées « P3 » (fiches numérotées 1XX) :

Référence	Intitulé de l'opération standardisée	%
BAR-EN-101	Isolation de combles ou de toitures	15,64%
BAR-TH-104	Pompe à chaleur de type air/eau ou eau/eau	11,07%
BAR-EN-102	Isolation des murs	10,16%
IND-UT-117	Système de récupération de chaleur sur un groupe de production de froid	10,05%
BAR-TH-160	Isolation d'un réseau hydraulique de chauffage ou d'eau chaude sanitaire	6,92%
BAR-EN-103	Isolation d'un plancher	6,68%
BAR-TH-164	Rénovation globale d'une maison individuelle (France métropolitaine)	5,79%
BAR-TH-106	Chaudière individuelle à haute performance énergétique	3,70%
BAT-TH-146	Isolation d'un réseau hydraulique de chauffage ou d'eau chaude sanitaire	2,53%
BAR-TH-113	Chaudière biomasse individuelle	2,03%
AGRI-TH-104	Système de récupération de chaleur sur un groupe de production de froid hors tanks à lait	1,52%
IND-UT-136	Systèmes moto-régulés	1,09%
BAR-EN-104	Fenêtre ou porte-fenêtre complète avec vitrage isolant	0,97%
BAR-TH-112	Appareil indépendant de chauffage au bois	0,93%
BAR-TH-161	Isolation de points singuliers d'un réseau	0,92%

IND-UT-116	Système de régulation sur un groupe de production de froid permettant d'avoir une haute pression flottante	0,87%
BAT-EN-103	Isolation d'un plancher	0,84%
IND-BA-112	Système de récupération de chaleur sur une tour aéroréfrigérante	0,74%
IND-UT-129	Presse à injecter tout électrique ou hybride	0,73%

« Coup de pouce chauffage »

74 entreprises sont référencées sur le [site internet du ministère](#) au 14 mars 2023.

Les statistiques ci-dessous couvrent la période allant de janvier 2019 à avril 2023, et sont établies à partir des fichiers de reporting statistique transmis par les signataires « coup de pouce chauffage ».

Remplacement des chaudières :

	Energie d'arrivée		
	Chauffage ENR	Chauffage gaz	Total
Nombre de travaux engagés	727 120	579 459	1 306 579
dont Nombre de travaux achevés	607 570	526 818	1 134 388
dont Nombre des incitations financières versées	473 939	478 110	952 049
pour un Montant d'incitations financières versées	1789 M€	523,1 M€	2312 M€

Les travaux engagés se répartissent comme suit :

Energie d'origine		Energie d'arrivée		
		Chauffage ENR	Chauffage gaz	Total
Energie d'origine	Charbon	25 270 (3%)	623 (0%)	25 893 (2%)
	Fioul	486 461 (67%)	46 177 (8%)	532 638 (41%)
	Gaz	215 389 (30%)	532 659 (92%)	748 048 (57%)
	Non précisé	- (0%)	- (0%)	- (0%)
		727 120 (100%)	579 459 (100%)	1 306 579 (100%)

On estime que les travaux engagés permettront aux ménages concernés d'économiser chaque année 895,2 M€ sur leurs factures énergétiques et d'éviter chaque année l'émission de 4,27 Mt_{CO2}.

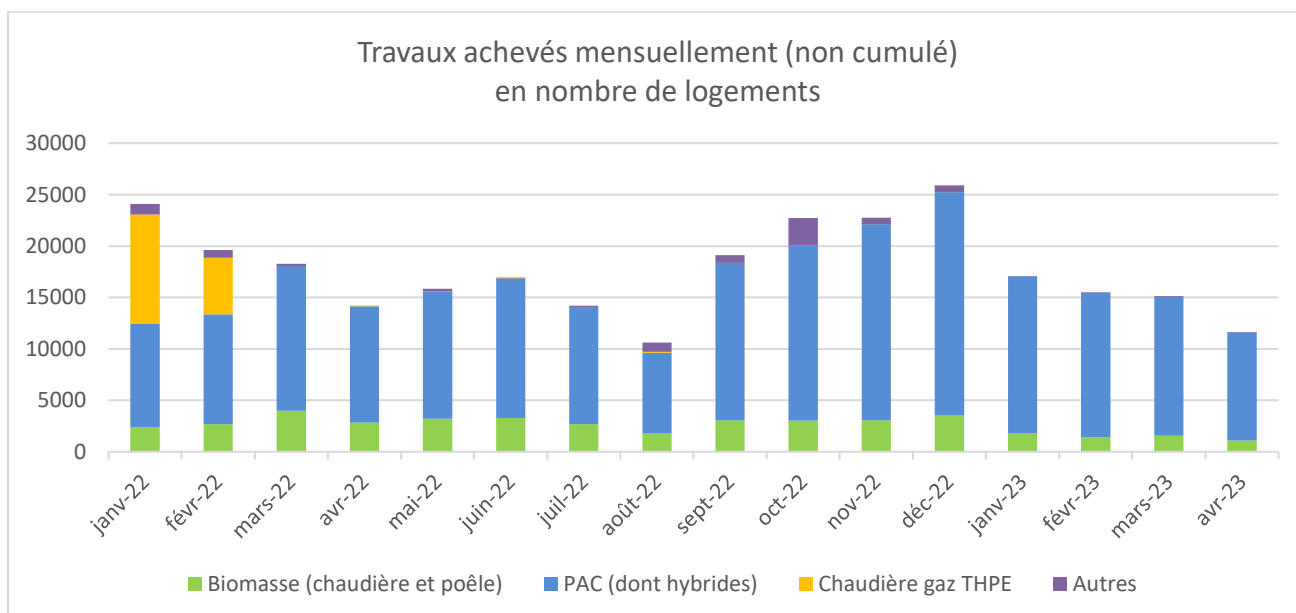
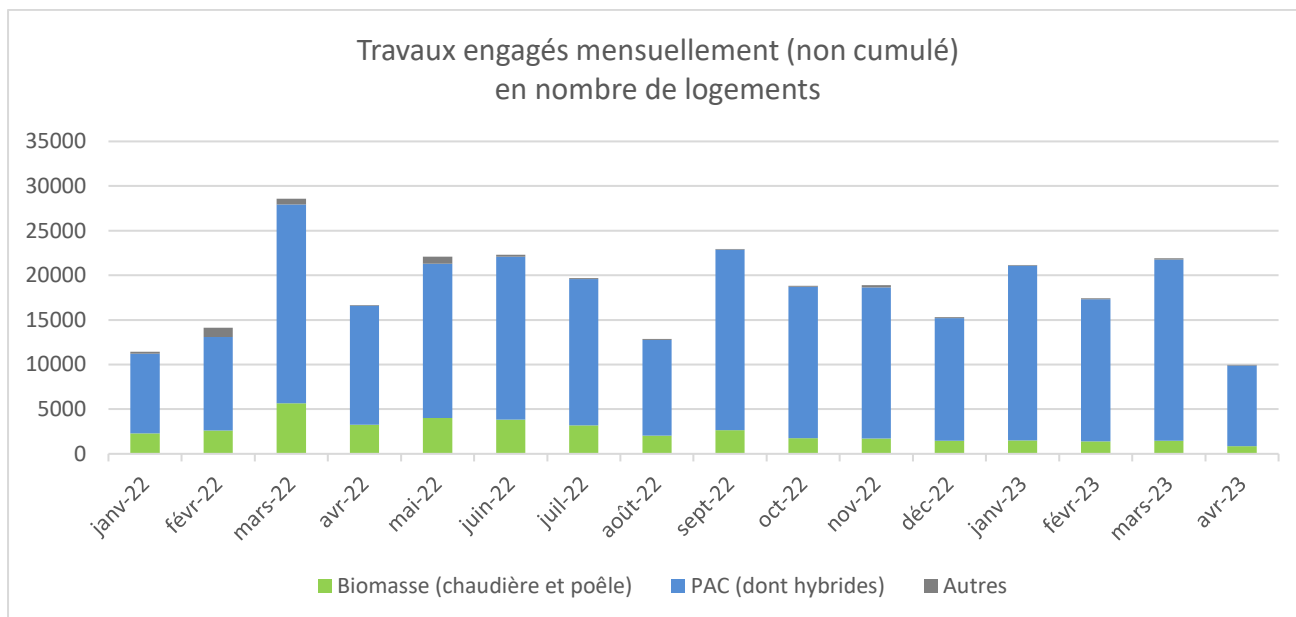
Remplacement des conduits d'évacuation des produits de combustion :

	Conduit EVA PDC
	Nombre de logements
Nombre de travaux engagés	3 940
dont Nombre de travaux achevés	3 740
dont Nombre des incitations financières versées	3 449
pour un Montant d'incitations financières versées	2 969 813 €

Remplacement des émetteurs électriques :

	Emetteur électrique	
	Nombre de logements	Nombre d'appareils
Nombre de travaux engagés	40 240	181 379
dont Nombre de travaux achevés	39 097	177 267
dont Nombre des incitations financières versées	36 172	163 667
pour un Montant d'incitations financières versées	19 357 360 €	

Rythme mensuel :



Taux de ménages modestes (MO) et en situation de grande précarité énergétique (GPE) bénéficiant d'incitations financières versées :

	Biomasse (chaudière et poêle)	PAC (dont hybrides)	Chaudière gaz THPE
Taux MO pour les incitations financières versées	59%	53%	44%
Taux GPE pour les incitations financières versées	37%	33%	23%

Volumes CEE :

On estime que les travaux engagés correspondent à environ 493,1 TWhc (dont environ 5 TWhc pour avril 2023), dont 81,1 TWhc rapportables au titre de la DEE et 412 TWhc de bonification.

Coup de pouce « Rénovation performante d'une maison individuelle »

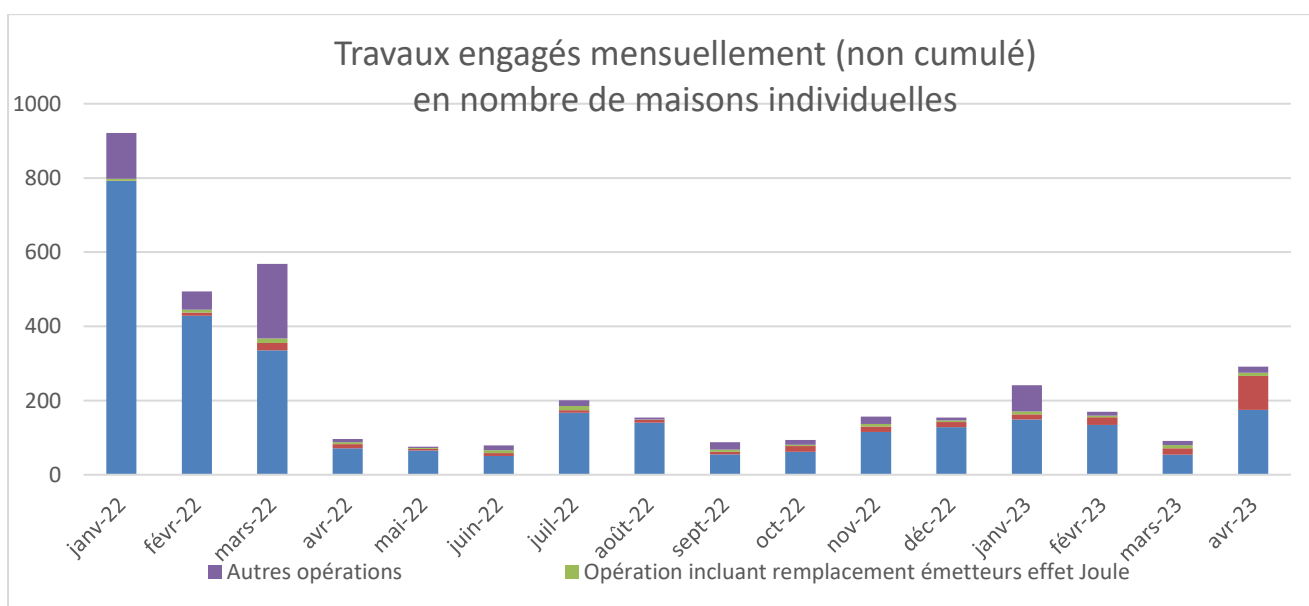
Au 1^{er} mai 2023, 41 entreprises ont signé la nouvelle charte « Coup de pouce Rénovation performante d'une maison individuelle » applicable aux opérations engagées à compter du 1^{er} janvier 2022.

Le dispositif est présenté sur le [site internet du ministère](#). Les dernières statistiques trimestrielles détaillées y sont disponibles pour ce qui concerne la version antérieure du Coup de pouce. Y figure également la compilation des listings transmis chaque mois par les signataires de la charte applicable avant janvier 2022 indiquant, pour chaque opération engagée : nature des travaux, taux de chaleur ENR&R après travaux, surface habitable, consommation conventionnelle primaire/finale avant/après travaux, montant de CEE, montant de prime CEE, coût des travaux.

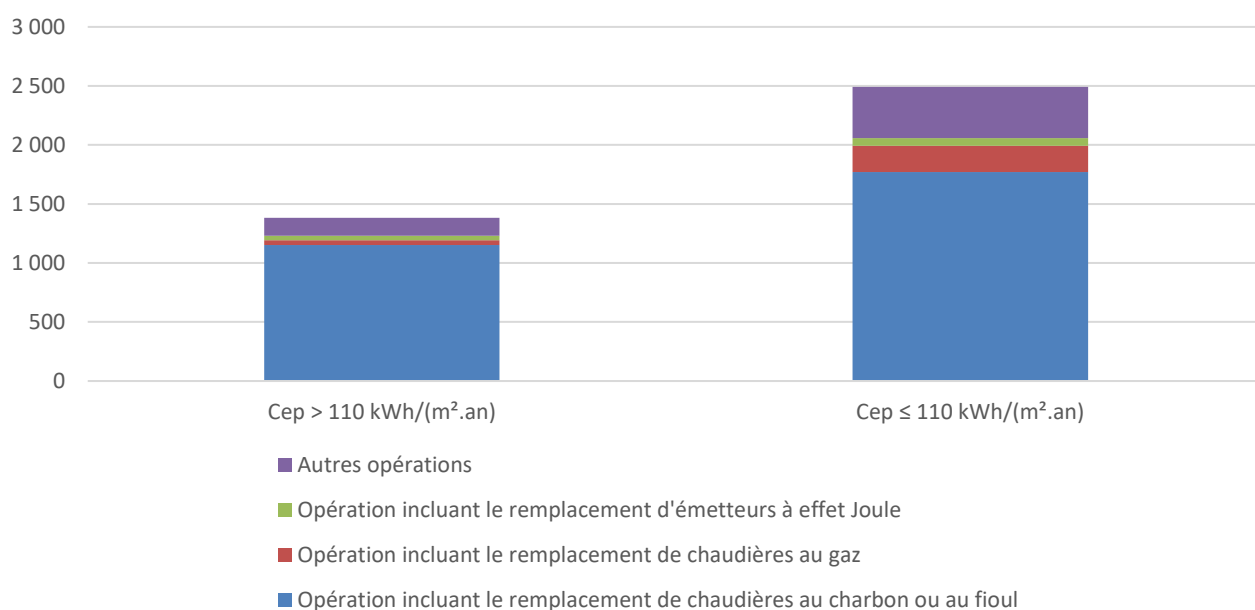
Le reporting relatif au Coup de pouce « Rénovation performante d'une maison individuelle », pour les **opérations engagées à compter de 2022**, est désormais **mensuel**.

Les données ci-dessous concernent les opérations engagées du 1^{er} janvier 2022 au 30 avril 2023, sur la base des informations transmises par 33 signataires. **A noter que des corrections de certains reportings ont été réalisées suite à la détection d'incohérences, ce qui explique l'écart observé par rapport aux précédentes statistiques.**

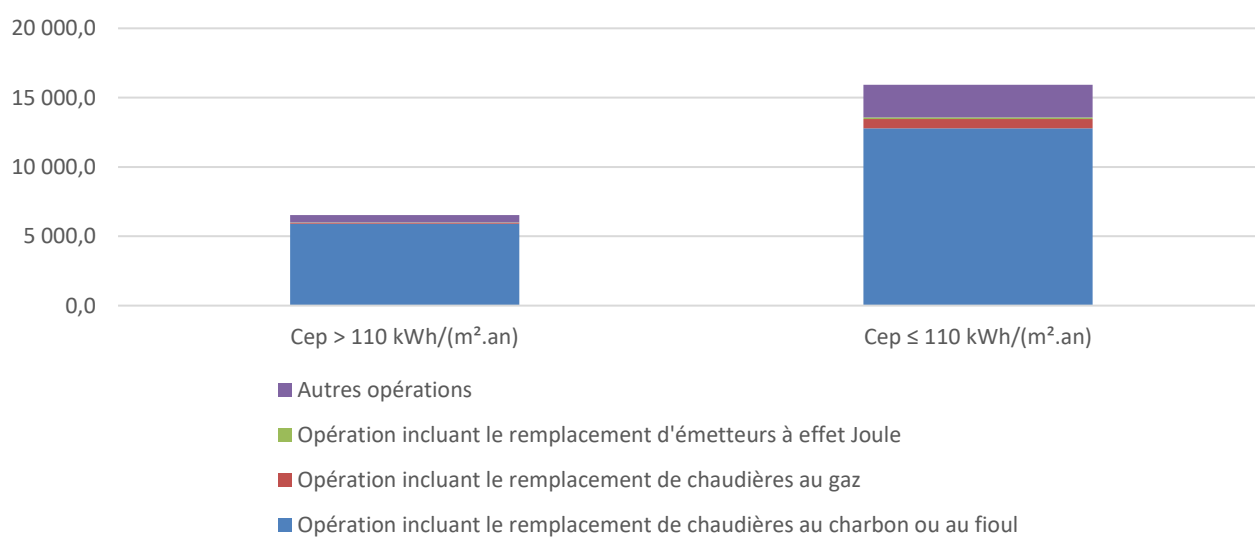
	Cep > 110 kWh/(m ² .an)	Cep ≤ 110 kWh/(m ² .an)	TOTAL
Nombre d'offres proposées (nombre de logements)	5 018	6 883	11 901
Montant total des offres proposées (€)	134 879 499 €	187 378 256 €	322 257 755
Nombre de travaux engagés (nombre de logements)	1 384	2 491	3 875
Surface chauffée par les travaux engagés (m ²)	256 766	508 062	764 828
Montant de CEE non bonifié correspondant aux travaux engagés (GWhc)	3 357,65	5 522,01	8 879,66
Montant de CEE bonifié correspondant aux travaux engagés (GWhc)	6 530,41	15 923,90	22 454,31
Montant des travaux engagés (€)	38 692 007 €	109 096 104 €	147 788 111
Nombre de travaux achevés (nombre de logements)	257	776	1 033
Surface chauffée par les travaux achevés (m ²)	39 461	124 544	164 005
Montant de CEE non bonifié correspondant aux travaux achevés (GWhc)	416,53	1 471,42	1 887,96
Montant de CEE bonifié correspondant aux travaux achevés (GWhc)	806,29	4 137,01	4 943,30
Montant des travaux achevés (€)	6 427 493 €	28 731 793 €	35 159 287
Nombre des incitations financières versées (nombre de logements)	181	620	801
Surface chauffée des travaux avec incitations financières versées (m ²)	29 981	101 315	131 296
Montant total des incitations financières versées (€)	5 065 522 €	24 992 358 €	30 057 879



Répartition des opérations selon la consommation d'énergie primaire après travaux
(en nombre de maisons pour lesquels les travaux sont engagés)



Répartition des opérations selon la consommation d'énergie primaire après travaux
(en GWh cumac correspondant aux travaux engagés)



	Taux MO (y.c. GPE) pour les travaux engagés	Taux GPE pour les travaux engagés
Opération incluant le remplacement de chaudières au charbon ou au fioul	64%	42%
Opération incluant le remplacement de chaudières au gaz	32%	24%
Opération incluant le remplacement d'émetteurs à effet Joule	17%	9%
Autres opérations	57%	40%

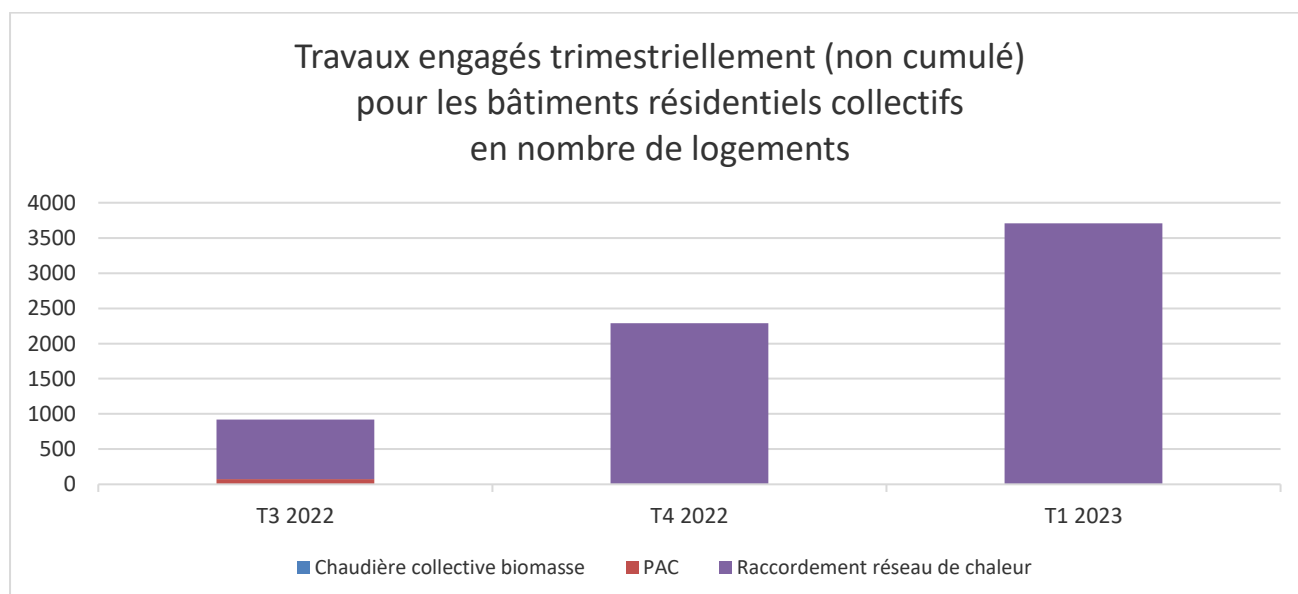
Coup de pouce « Chauffage des bâtiments résidentiels collectifs et tertiaires »

Au 1^{er} mai 2023, 44 entreprises ont signé la nouvelle charte « Chauffage des bâtiments résidentiels collectifs et tertiaire ». Ce coup de pouce incite au raccordement d'un bâtiment résidentiel collectif ou tertiaire à un réseau de chaleur, l'installation d'une pompe à chaleur collective de type air/eau ou eau/eau et à absorption de type air/eau ou eau/eau ou d'une chaudière biomasse collective.

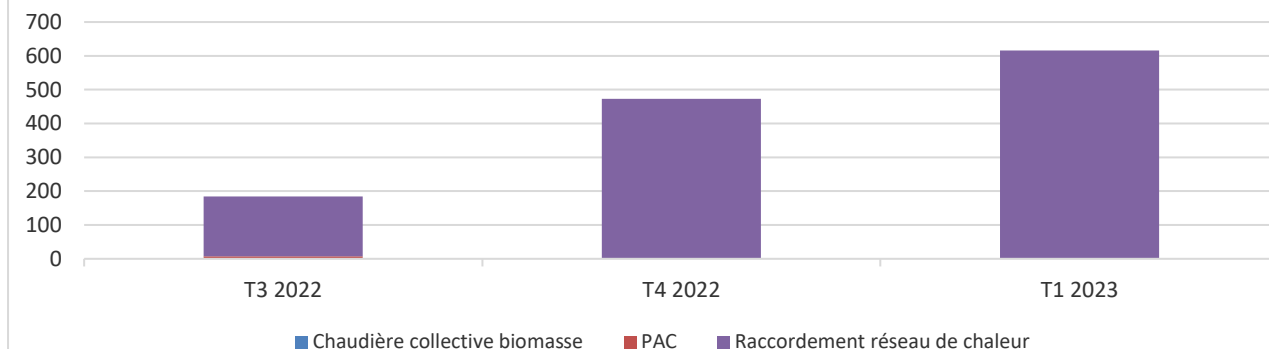
Le dispositif est présenté sur la [page dédiée au coup de pouce](#) du site internet du ministère. Le *reporting* du coup de pouce « Chauffage des bâtiments résidentiels collectifs et tertiaire » est trimestriel (à envoyer avant le 5 janvier, 5 avril, 5 juillet, 5 octobre) et agrège les données par trimestre.

Concernant les bâtiments résidentiels collectifs, voici les statistiques couvrant la période allant du 1^{er} septembre 2022 au 1^{er} trimestre 2023.

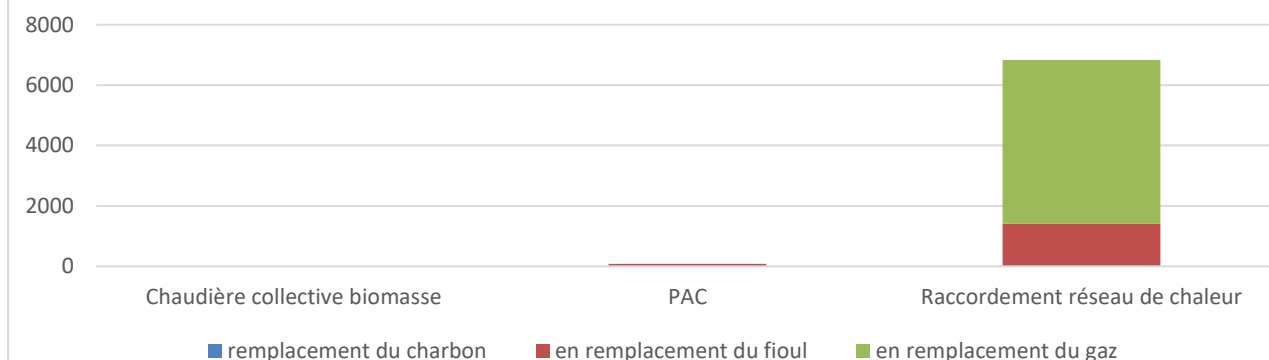
	Raccordement réseau de chaleur	PAC collective A/E ou E/E	PAC collective à absorption A/E ou E/E	Chaudière collective biomasse	TOTAL
Nombre d'offres proposées (nombre de logements)	20 640	162	1	19	20 822
Nombre de travaux engagés (nombre de logements)	6 836	81	0	1	6 918
dont nombre de travaux engagés en remplacement du charbon	0	0	0	0	0
dont nombre de travaux engagés en remplacement du fioul	1 412	81	0	0	1 493
dont nombre de travaux engagés en remplacement du gaz	5 424	0	0	1	5 425
Montant non bonifié correspondant aux travaux engagés (GWhc)	392,2	2,8	0,0	0,6	395,6
Montant bonifié correspondant aux travaux engagés (GWhc)	1 262,5	9,6	0,0	1,2	1 273,3
dont Nombre de travaux achevés	282	7	0	0	289
Montant non bonifié correspondant aux travaux achevés (GWhc)	21,4	0,2	0,0	0,0	21,6
Montant bonifié correspondant aux travaux achevés (GWhc)	82,9	1,9	0,0	0,0	84,8
dont Nombre des incitations financières versées	230	6	0	0	236
pour un Montant d'incitations financières versées (€)	96 200 €	4 644 €	0 €	0 €	100 844 €



Travaux engagés trimestriellement (non cumulé) pour les bâtiments résidentiels collectifs en GWh cumac



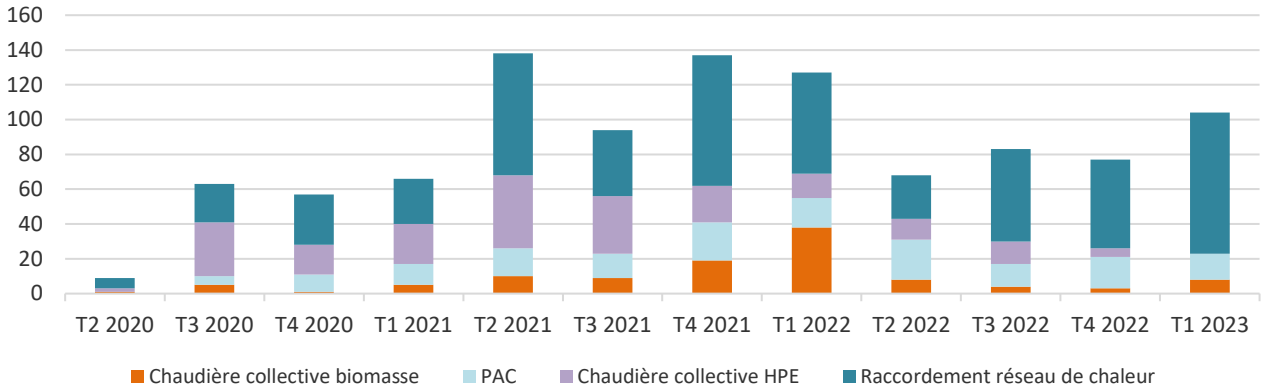
Opérations engagées selon l'énergie remplacée et par gestes (en nombre de logements)



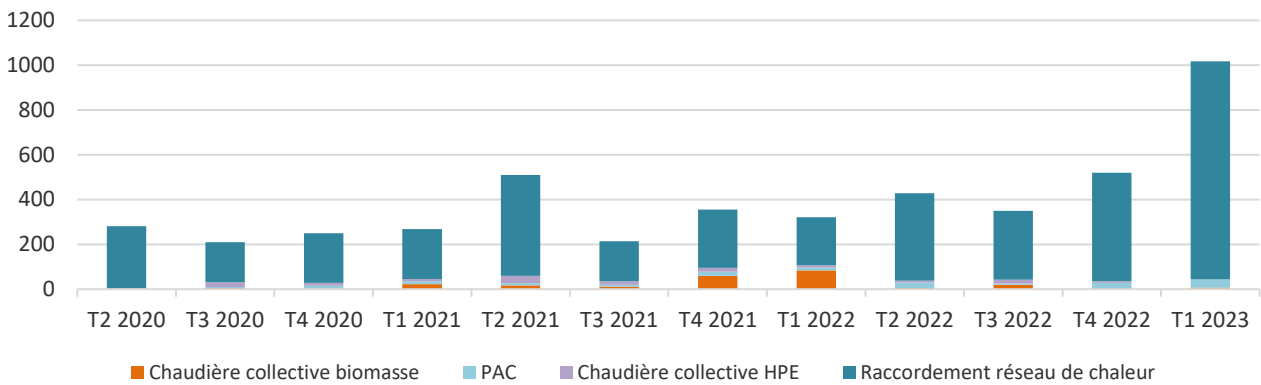
Concernant les bâtiments tertiaires, voici les statistiques couvrant la période allant du 2^{ème} trimestre 2020 au 1^{er} trimestre 2023 :

	Raccordement réseau de chaleur	PAC A/E ou E/E	PAC à absorption A/E ou E/E	PAC à moteur gaz A/E	Chaudière collective biomasse	Chaudière collective HPE	Total
Nombre d'offres proposées	854	343	9	2	161	386	1 755
Nombre de travaux engagés	348	148	3	2	99	166	766
Surface chauffée par les travaux engagés (m ²)	2 176 869	116 889	714	14 591	139 096	244 576	2 692 734
dont Nombre de travaux achevés	177	113	3	0	47	82	422
Surface chauffée par les travaux achevés (m ²)	1 324 417	65 861	534	0	11 035	143 930	1 545 777
dont Nombre des incitations financières versées	114	98	2	0	46	72	332
Surface chauffée des travaux avec incitations financières versées (m ²)	514 108	29 963	378	0	9 821	77 863	632 133
pour un Montant d'incitations financières versées (€)	3 135 362	225 133	4 246	0	197 928	287 547	3 850 215

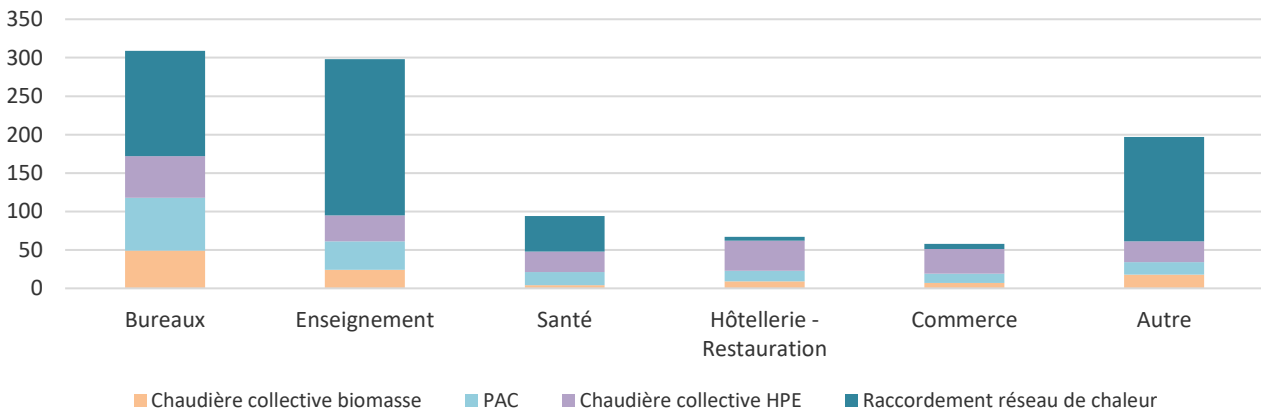
Travaux engagés trimestriellement (non cumulé) tous secteurs confondus en nombre d'opérations



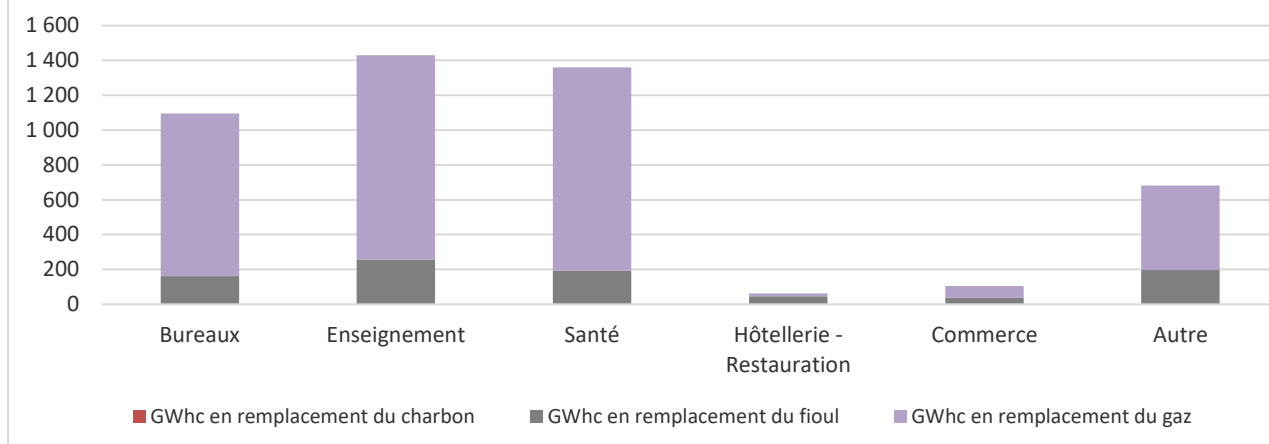
Travaux engagés trimestriellement (non cumulé) tous secteurs confondus en GWh cumac



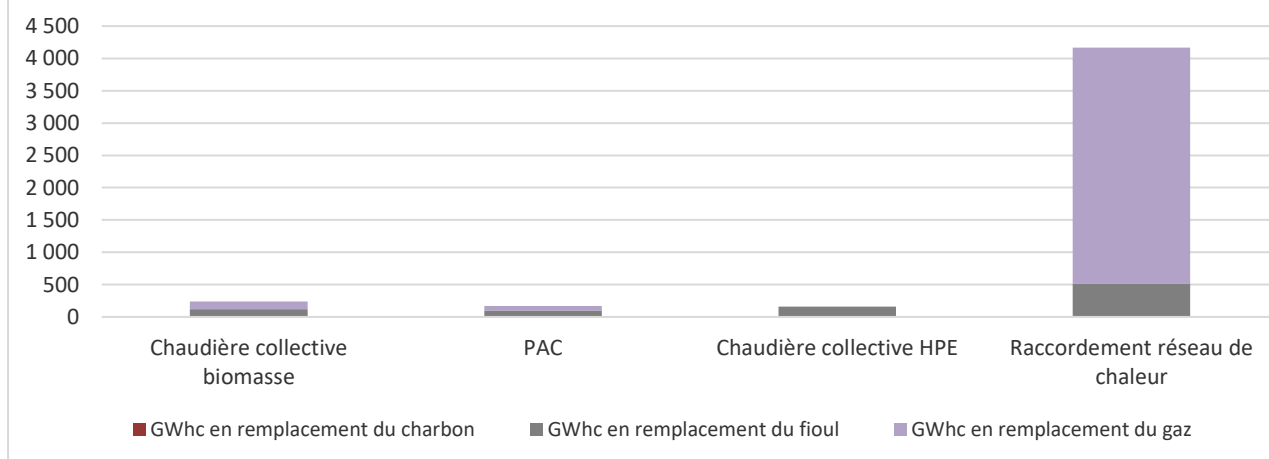
Opérations engagées (nombre cumulé) par secteurs et par gestes



Opérations engagées selon l'énergie remplacée et par secteurs (GWhc cumulé)



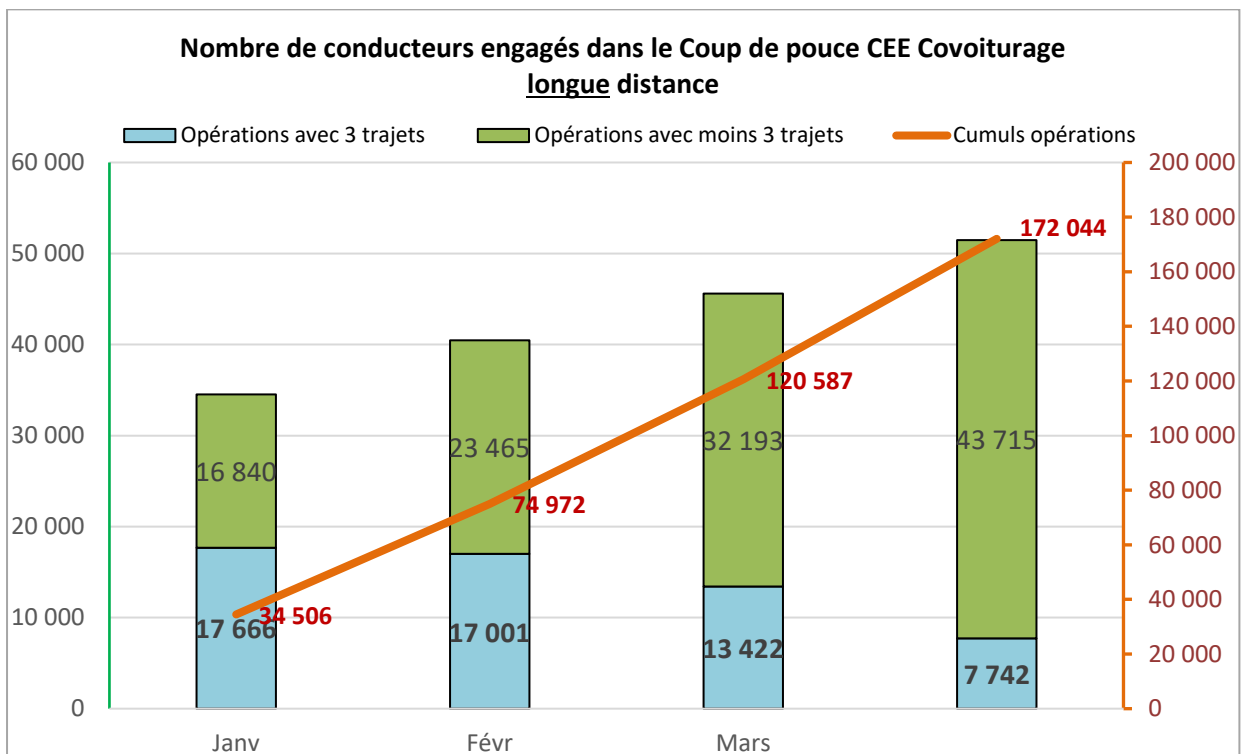
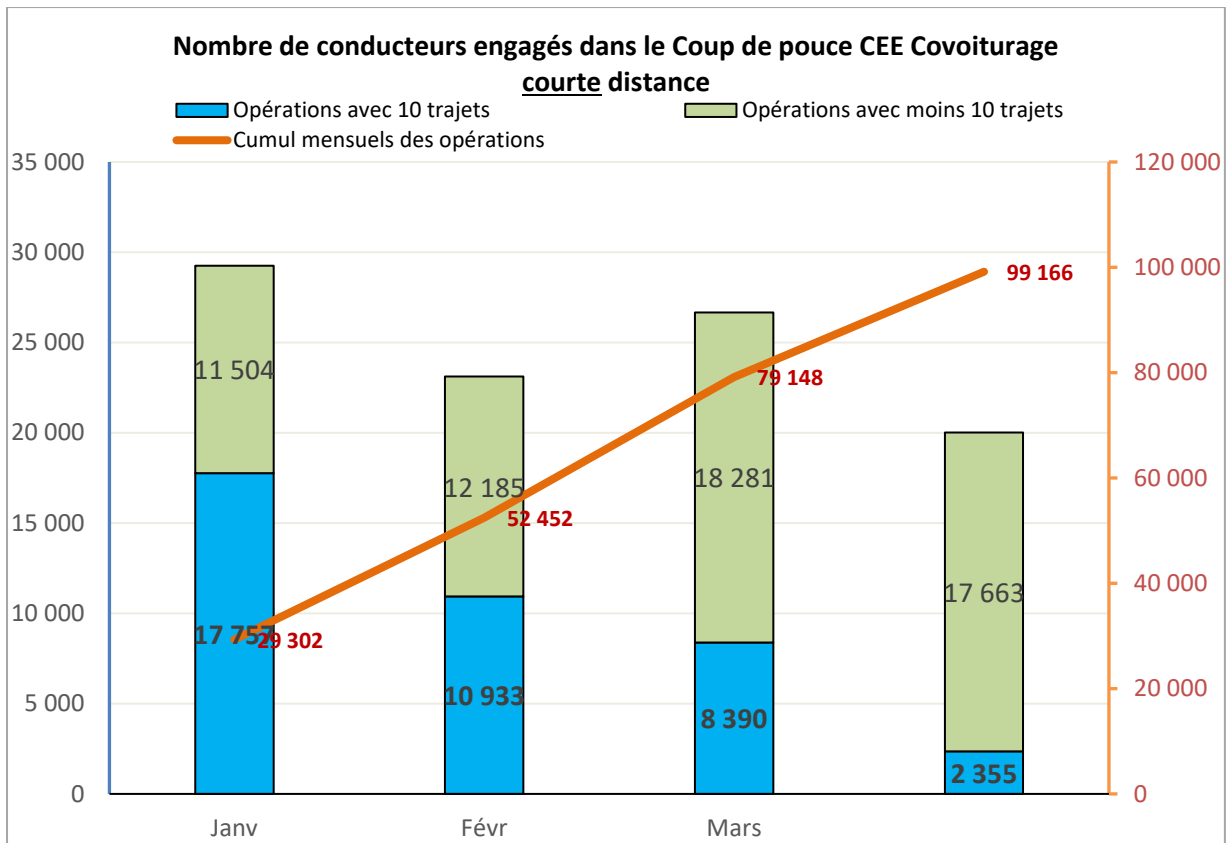
Opérations engagées selon l'énergie remplacée et par gestes (GWhc cumulé)



Coup de pouce « CEE Covoiturage courte distance » et « CEE Covoiturage longue distance »

Les dispositifs des **coups de pouce « CEE Covoiturage courte distance » et « CEE Covoiturage longue distance »** sont présentés sur [le site internet du ministère](#). Ce dernier reprecise les conditions des Coups de pouce, les listes des signataires de la charte, les reportings mensuels des coups de pouce « CEE Covoiturage courte distance » et « CEE Covoiturage longue distance ». Ces reportings sont à envoyer avant le 5 du mois.

Pour ces premiers mois des coups de pouce « Covoiturage », les données remontées sont les suivantes. En outre, les chiffres concernant les premiers conducteurs inscrits au mois de janvier sont désormais définitifs (à l'échéance des trois mois de l'opération d'incitation Coup de pouce CEE). On observe ainsi que pour le covoiturage courte distance que 60% des conducteurs (soit au nombre de 17 757) engagés dans la démarche ont réalisé au moins 10 trajets et que pour le covoiturage de longue distance 51% des conducteurs (soit au nombre de 17 666) engagés dans la démarche ont réalisé au moins 3 trajets, ceci pendant une période de 3 mois, les rendant ainsi éligibles à la prime de 100€.



Reporting des opérations standardisées engagées

Pour rappel, conformément à l'article R. 221-14-1 du code de l'énergie, les personnes éligibles mentionnées à l'article L. 221-7 du même code, transmettent, au plus tard le premier jour ouvré du deuxième mois suivant le trimestre concerné, les informations suivantes liées à chaque fiche d'opération standardisée pour lesquelles elles assurent le rôle actif et incitatif prévu à l'article R. 221-22 du même code : le montant attendu de certificats d'économies d'énergie « précarité énergétique », le montant attendu de certificats d'économies d'énergie « hors précarité énergétique » et les montants attendus de certificats liés à chaque bonification en distinguant les types de certificats (précarité énergétique ou non).

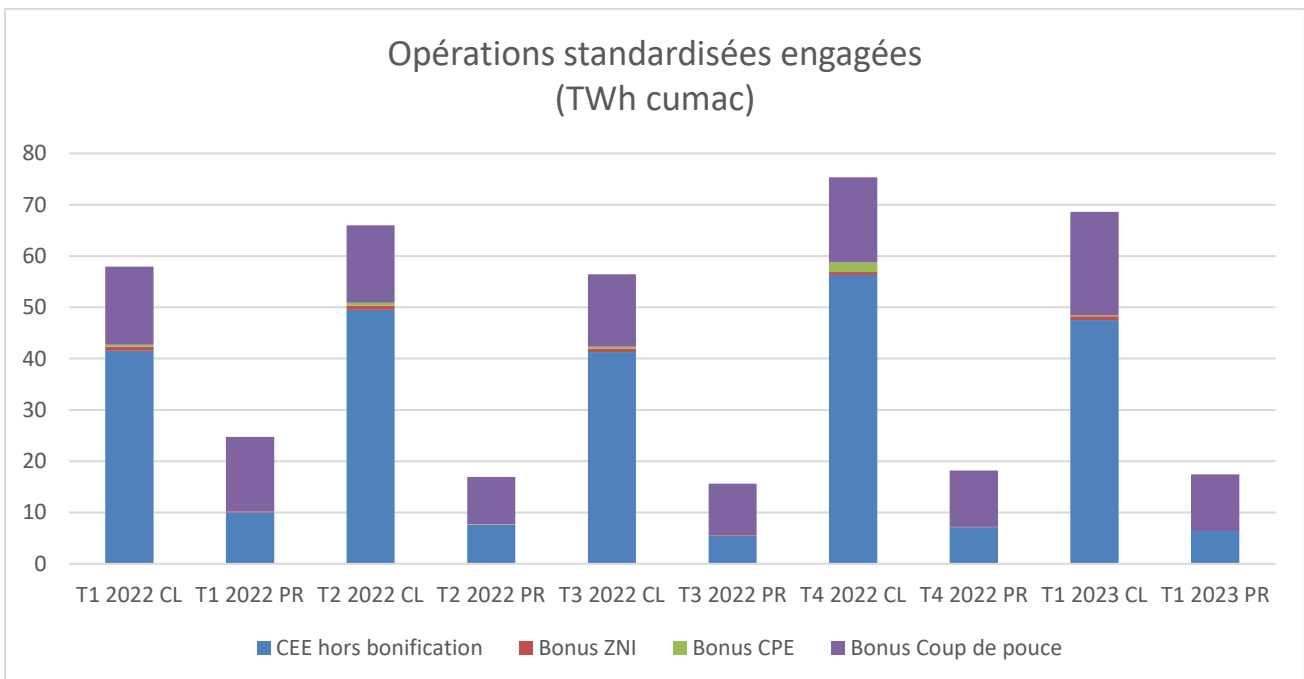
Cette transmission d'informations s'opère *via* Emmy.

Il convient de préciser que les personnes normalement astreintes au présent reporting mais ne disposant pas d'un compte Emmy n'ont pas à transmettre leurs données.

Les demandeurs ayant rapporté des informations pour le quatrième trimestre 2022 représentent plus de 99 % des délivrances de CEE « classique » et « précarité » de la quatrième période. Le reporting fait état des données suivantes qui couvrent l'année 2022 et le premier trimestre 2023.

Des opérations standardisées d'économies d'énergie ont été engagées entre janvier 2022 et mars 2023 pour un montant total attendu de CEE de **417,3 TWhc**, dont **144,5 TWhc de bonifications** (34,6 % du montant de CEE attendu). 324,4 TWhc sont attendus au titre des CEE « classique » dont 88,2 TWhc de bonifications, et 92,9 TWhc au titre des CEE « précarité » dont 56,3 TWhc de bonifications.

Les données des trimestres échus pourront faire l'objet de corrections à la hausse lors d'un reporting ultérieur pour tenir compte d'éventuelles remontées tardives d'informations auprès des personnes éligibles.



Les opérations suivantes représentent environ 70 % des montants totaux de CEE (« classique » et « précarité ») attendus :

Référence	Intitulé de l'opération standardisée	%
BAR-TH-104	Pompe à chaleur de type air/eau ou eau/eau	31,48%
BAT-TH-146	Isolation d'un réseau hydraulique de chauffage ou d'eau chaude sanitaire	5,98%
BAR-TH-160	Isolation d'un réseau hydraulique de chauffage ou d'eau chaude sanitaire	5,71%
BAR-EN-102	Isolation des murs	5,51%
BAR-EN-101	Isolation de combles ou de toitures	5,44%
BAR-TH-164	Rénovation globale d'une maison individuelle (France métropolitaine)	4,39%
BAR-TH-113	Chaudière biomasse individuelle	4,02%
BAT-TH-116	Système de gestion technique du bâtiment pour le chauffage, l'eau chaude sanitaire, le refroidissement / climatisation, l'éclairage et les auxiliaires	1,89%
RES-EC-104	Rénovation d'éclairage extérieur	1,79%
BAT-EN-103	Isolation d'un plancher	1,78%
RES-CH-106	Mise en place d'un calorifugeage des canalisations d'un réseau de chaleur	1,61%
BAR-TH-112	Appareil indépendant de chauffage au bois	1,52%

Les opérations suivantes représentent environ 70 % des montants totaux de CEE « classique » attendus :

Référence	Intitulé de l'opération standardisée	%
BAR-TH-104	Pompe à chaleur de type air/eau ou eau/eau	24,95%
BAT-TH-146	Isolation d'un réseau hydraulique de chauffage ou d'eau chaude sanitaire	7,66%
BAR-TH-160	Isolation d'un réseau hydraulique de chauffage ou d'eau chaude sanitaire	6,83%
BAR-EN-101	Isolation de combles ou de toitures	5,98%
BAR-EN-102	Isolation des murs	4,51%
BAR-TH-164	Rénovation globale d'une maison individuelle (France métropolitaine)	2,87%
BAR-TH-113	Chaudière biomasse individuelle	2,58%
BAT-TH-116	Système de gestion technique du bâtiment pour le chauffage, l'eau chaude sanitaire, le refroidissement/climatisation, l'éclairage et les auxiliaires	2,44%
RES-EC-104	Rénovation d'éclairage extérieur	2,30%
BAT-EN-103	Isolation d'un plancher	2,29%
RES-CH-106	Mise en place d'un calorifugeage des canalisations d'un réseau de chaleur	2,08%
BAT-TH-139	Système de récupération de chaleur sur un groupe de production de froid	1,82%
IND-UT-103	Système de récupération de chaleur sur un compresseur d'air	1,80%
BAT-TH-155	Isolation de points singuliers d'un réseau	1,31%
BAR-TH-161	Isolation de points singuliers d'un réseau	1,30%

Les opérations suivantes représentent plus de 93 % des montants totaux de CEE « précarité » attendus :

Référence	Intitulé de l'opération standardisée	%
BAR-TH-104	Pompe à chaleur de type air/eau ou eau/eau	54,29%
BAR-TH-164	Rénovation globale d'une maison individuelle (France métropolitaine)	9,72%
BAR-TH-113	Chaudière biomasse individuelle	9,05%
BAR-EN-102	Isolation des murs	8,97%
BAR-EN-101	Isolation de combles ou de toitures	3,55%
BAR-TH-112	Appareil indépendant de chauffage au bois	2,67%
BAR-TH-160	Isolation d'un réseau hydraulique de chauffage ou d'eau chaude sanitaire	1,80%
BAR-EN-104	Fenêtre ou porte-fenêtre complète avec vitrage isolant	1,11%
BAR-TH-125	Système de ventilation double flux autoréglable ou modulé à haute performance (France métropolitaine)	1,05%
BAR-TH-101	Chauffe-eau solaire individuel (France métropolitaine)	0,92%

Les données détaillées par fiches d'opérations standardisées et par types de CEE (« classique », « précarité » et total) sont disponibles à l'adresse suivante : https://www.ecologie.gouv.fr/operations-standardisees-deconomies-denergie#scroll-nav_10.

Tableaux de synthèse des contrôles pour les fiches ayant un référentiel de contrôle entrant en vigueur au premier semestre 2023

Les tableaux de synthèse des contrôles pour les fiches d'opérations standardisées BAR-TH-106, BAR-TH-107, BAR-TH-107-SE, BAR-TH-118, BAR-TH-127, BAR-TH-158, BAT-EQ-127, BAT-EQ-133, BAT-TH-102, BAT-TH-157, IND-UT-134, TRA-EQ-101, TRA-EQ-107, TRA-EQ-108, TRA-EQ-124, TRA-SE-114 et TRA-SE-115 ont été mis en ligne sur le site internet du ministère le 17 mai 2023.

Ils sont disponibles dans la partie Questions-Réponses (https://www.ecologie.gouv.fr/questions-reponses-sur-dispositif-cee#scroll-nav_7; cf. Q VI. a. 5).

Questions-Réponses

Rappel : Modalités de transmission des demandes de référencement de signataires de chartes « Coup de pouce »

Jusqu'à présent, les demandeurs de CEE souhaitant signer une charte « Coup de pouce » devaient adresser par courrier suivi (recommandé avec AR) la charte signée à la DGEC et, en complément, transmettre par courriel le scan de la charte

signée ainsi que les détails des références de l'offre commerciale.

A compter de la publication de la présente lettre d'information, les demandeurs de CEE doivent adresser leur demande à la DGEC de manière dématérialisée via un courriel à l'adresse cee@developpement-durable.gouv.fr avec le titre "Engagement Coup de pouce X - Nom du signataire", en joignant le scan de la charte signée et en indiquant les détails de l'offre commerciale.

Actualité des Programmes

Bâtiment – Massification

OSCAR

- Mise en ligne sur le site d'OSCAR d'un annuaire recensant l'ensemble des aides financières à la rénovation énergétique (disponible [ici](#)).
- MOOC / formation en ligne du programme OSCAR (disponible [ici](#)).
- En date du 11 mai, le programme OSCAR compte :
 - 1 986 RAR inscrits
 - 836 RAR formés
 - 535 RAR officiellement habilités et visible depuis la [cartographie / annuaire des RAR](#).

ACTEE 2

❖ Formations Economies de Flux

Le programme ACTEE propose aux économes de flux, des formations accessibles gratuitement en juin, juillet et septembre :

- Les principes de la domotique : [Mercredi 21 juin 2023](#)
- Réaliser un inventaire énergétique du patrimoine et des usages et effectuer un rapport ses dépenses énergétiques : [Mercredi 6 juillet 2023](#)
- Réaliser un bilan énergétique de 3 dernières années de années : [Jeudi 5 juillet 2023](#)
- Maintenance des équipements : [Mercredi 19 septembre 2023](#)

❖ Lancement du challenge Cube.villes

Le lancement de ACTEE CUBE.Ville, le concours d'économies d'énergie inédit piloté par le programme ACTEE en collaboration avec l'IFPEB et le CEREMA a eu lieu le 16 mai 2023. ACTEE CUBE.Ville est un challenge ambitieux qui vise à mobiliser les usagers des bâtiments communaux pour réduire leur consommation d'énergie, dans le cadre du Championnat national d'économies d'énergie qui valorise les actions de sobriété énergétique.

❖ ÉVÉNEMENT : Rencontre nationales de l'ingénierie territoriale (RNIT) à Montpellier les 11 et 12 juin

Un atelier sera organisé autour du programme ACTEE. Le [vendredi 12 juin de 14h à 14h30](#) à Montpellier.

Plus d'informations auprès de l'association des Ingénieurs Territoriaux de France : aitf.fr

❖ ÉVÉNEMENT : 24ème Assises européennes de la transition énergétique à Bordeaux du 23 au 25 mai 2023.

Plusieurs ateliers ont été organisés notamment sur le fonds vert, le plan de sobriété, les économes de flux, mais aussi sur le programme ACTEE +.

Bâtiment – Précarité

SLIME+

Le [jeudi 22 juin 2023 de 10h à 12h30](#) : webinaire découverte "S'approprier le Slime", à destination des territoires pour comprendre la méthodologie et le fonctionnement du programme Slime+. >> [Inscription ici](#) <<

Bâtiment – Formation

FEEBAT

Formation continue :

- Dispositif architectes, MOE - Jurys des formateurs préselectionnés pour le [nouveau parcours DynaMOE COPRO](#) autour de l'audit énergétique en copropriétés. Les architectes formés au travers de ce parcours et inscrits à l'ordre pourront être reconnus auditeurs énergétique en copropriété conformément au décret de 2018 modifié en 2021.

Formation initiale :

- Juin - Dispositif Éducation Nationale et CCCA-BTP - Premières actions de formation ultra-marines M0 Enjeux de la rénovation énergétique et M1 Principes de la performance énergétique déployées à la Réunion

Transverse :

- 13 et 29 juin - Participation du programme FEEBAT dans le cadre du programme européen BusLeague II

TPE/PME-PMI

BAISSE LES WATTS

Actualités de mai

- Assises Européenne de la Transition Energétique (Bordeaux) : atelier dédié Baisse les Watts sur la thématique « *Comment accompagner les TPE/PME vers la Sobriété énergétique. Baisse les Watts : Un dispositif pour comprendre et Maitriser sa consommation* »
- Carrefour des territoires (22 mai – Bordeaux) : une communication sur le programme Baisse les watts sur le stand de la DREAL Nouvelle Aquitaine
- Nouvelles fonctionnalités (09/05) : enrichissement de la plateforme avec la possibilité de s'inscrire aux formations collectives délivrées par CCI et CMA

Actualités de juin

- Webinaire co-organisé par ATEE et CCI Paris Ile de France le 14/06 : « Transition écologique et énergétique : Les dispositifs d'accompagnement pour les PME en IDF », avec une intervention de Baisse les Watts
- Evènement organisé au siège de La Poste par GPSO (cible : PME de la zone GPSO) : « Maîtrisez votre consommation d'énergie avec le programme Baisse les Watts pour TPE/PME

Fonctionnalités du programme :

- Ouverture des formations individuelles le 6 juin, accompagnement par un conseiller CCI ou CMA
- Fin juin : enrichissement du Carnet de bord Energie via la connexion vers les compteurs communiquant Linky & Gazpar

Transports

APPEL D'AIR

Semaine Internationale du Transport et de la Logistique 2023, lancement la 1ère version de **l'outil Cumulus** par AI Cargo Foundation qui permet de tester facilement l'éligibilité des flux logistiques au report modal de la route vers le fluvial et le ferroviaire et ainsi d'adapter le transport de marchandises. En savoir plus : <https://www.appeldair.org/solutions/>

Webinaires. La 1ère édition aura lieu le 1^{er} juin 2023 de 13h à 13h40. Inscription : <https://www.appeldair.org/contact/>

ADVENIR

Advenir Formations

L'Avere-France aux côtés de l'UNPI, Enedis, l'AFOR et Logivolt, interpelle les copropriétaires, les syndicats et les bailleurs sociaux sur la nécessité d'équiper dès à présent les logements collectifs en infrastructures de recharge pour véhicules électriques. [Voir la tribune publiée sur BFM.](#)

L'Avere-France et FONCIA s'associent pour former via Advenir Formations les 2 500 syndicats de copropriété du réseau FONCIA à l'installation de bornes de recharge en logement collectif. Première session de formation en visioconférence le 1^{er} juin de 9h30 à 12h.

Advenir Formations et le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) organisent le

14 juin une session de formation en visioconférence pour former les agents de la fonction publique à la mobilité électrique. Advenir Formations, en partenariat avec l'École Supérieure de l'Immobilier (ESI) et UN+ Formations, propose des sessions de formation en visioconférence pour accompagner les syndicats dans le déploiement de bornes de recharge en copropriété:

- Formations avec UN+ Formations :
 - Le 6 juin de 13h à 16h30 : [Inscription](#)
 - Le 13 juin de 13h à 16h30 : [Inscription](#)
- Formation avec l'ESI : Le 13 juin de 14h à 17h30 : [Inscription](#)

Advenir Infrastructures

- Le programme Advenir a d'ores et déjà financé l'installation de plus de **130 000 points de recharge** en France toute cible confondue.
- Le programme Advenir pérennise la prise en charge des projets d'installation de points de charge avec tiers investisseur en copropriété. [En savoir plus.](#)

AVELO 2

- Prochain webinaire : le 09/05 sur la thématique « Evaluer votre politique cyclable ». En comptabilisant ce webinaire, 22 auront été réalisés avec le CEREMA dans le cadre du programme.
- Formation « Construire votre politique cyclable ». Les prochaines dates sont :
 - Meaux les 19 et 20 juin
 - Morne-à-l'Eau en Guadeloupe les 21 et 22 juin
 - Cluny les 26 et 27 juin
 - Arras les 27 et 28 juin

Envois au PNCEE

Les courriers doivent être adressés au Pôle national des certificats d'économies d'énergie de préférence sans mention de nom de destinataire sur l'enveloppe, aux adresses suivantes :

Pour les envois postaux :

Ministère de la Transition Energétique
Direction Générale de l'Energie et du Climat
Pôle National CEE
92055 La Défense Cedex

Les livraisons en main propre ne sont plus possibles pour le moment.

Pour la transmission de dossiers de demande, le suivi de ces dossiers, les déclarations de volumes de vente et les dossiers de délégation en version électronique, l'adresse d'envoi est :

pncee@developpement-durable.gouv.fr

Toute autre demande reçue à cette adresse ne sera pas traitée. Les demandes de déverrouillages de dossiers sont à effectuer directement via le registre EMMY, dans le volet de gestion du dossier.

Les questions sur le fonctionnement du dispositif et la réglementation peuvent être envoyées à l'adresse suivante :

cee@developpement-durable.gouv.fr

Nouveau ! Pour toute réclamation relative à un dossier de prime CEE ou tout signalement relatif à des travaux en lien avec le dispositif des CEE, les bénéficiaires sont invités à utiliser le formulaire de signalement mis en ligne sur la plateforme publique FRANCE RENOV', disponible à l'adresse <https://france-renov.gouv.fr/signalement>. Afin que le message soit ensuite transmis au PNCEE, il convient de cocher la cellule "Certificats d'Economies d'Energie" en réponse à la question "Avant de continuer, merci d'indiquer si vos travaux ont été réalisés dans le cadre d'un des dispositifs suivants". Pour un traitement efficace par le PNCEE, merci de décrire le plus précisément possible la difficulté rencontrée, en joignant les différents documents relatifs à l'opération (devis, facture, attestation sur l'honneur, etc.).

Liens utiles

Pages dédiées aux CEE sur le site internet du MTE : <https://www.ecologie.gouv.fr/dispositif-des-certificats-deconomies-denergie>

Site du registre national des certificats d'économies d'énergie : <https://www.emmy.fr/public/accueil>

Cette lettre d'information est diffusée par voie électronique sur le site internet du MTE ainsi qu'à une liste de diffusion.

→ Pour s'inscrire à cette liste, il suffit d'envoyer un message à : sympa@developpement-durable.gouv.fr en précisant dans l'objet : *SUBSCRIBE Idif.lettreinformation_cee@developpement-durable.gouv.fr*

→ Pour se désinscrire de cette liste, il suffit d'envoyer un message à : sympa@developpement-durable.gouv.fr en précisant dans l'objet : *UNSUBSCRIBE Idif.lettreinformation_cee@developpement-durable.gouv.fr*